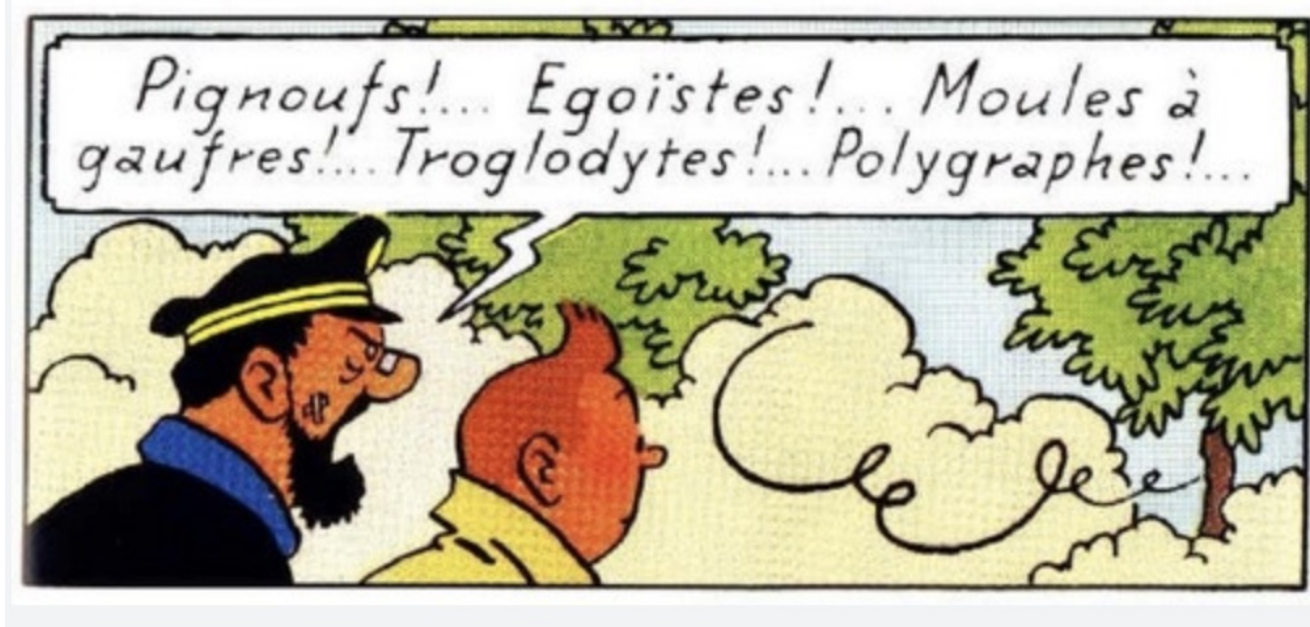
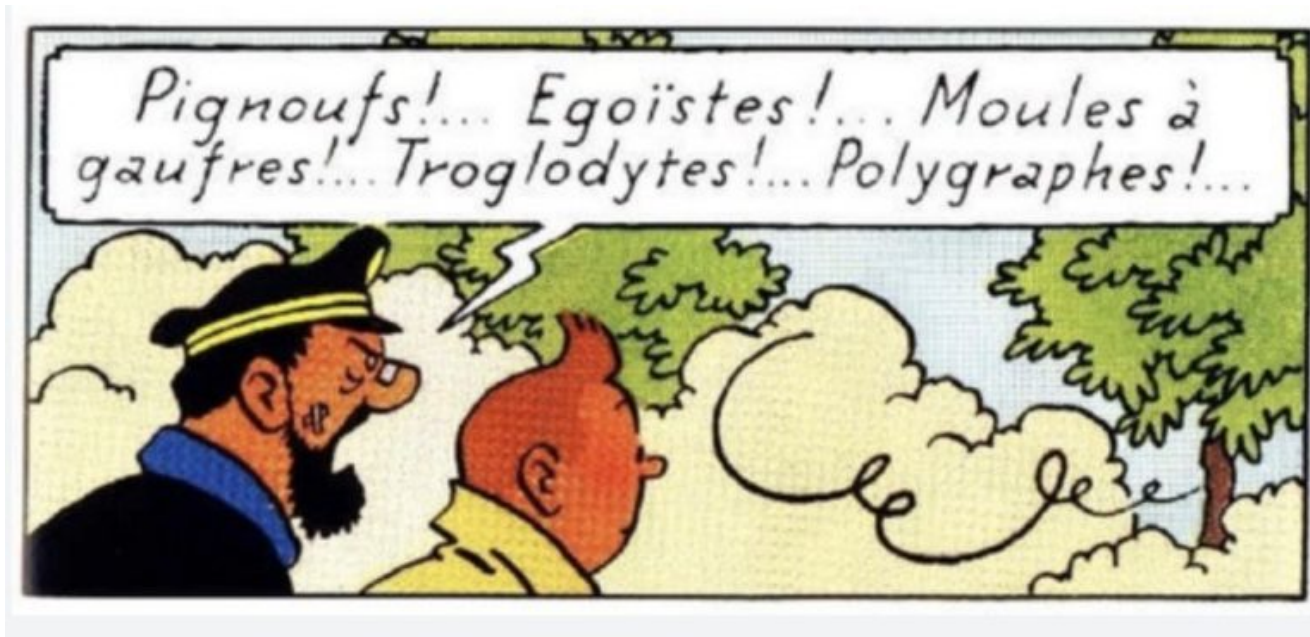


73 députés présents sur 577 ont adopté la video-surveillance à la chinoise !

écrit par Christine Tasin | 28 mars 2023



A vous dégoûter sinon de la démocratie du moins de la « représentation nationale » qui mène grand train et fait même « Pinder circus » quand le sujet l'intéresse mais

abandonne la place quand elle n'en voit pas l'intérêt.

Or, l'intérêt il est tout vu, bande de traîtres, bande de bachi-bouzouks, bande d'escrocs, bande d'ectoplasmes et autres coquins ! Il s'agissait juste d'entraver un petit peu la marche folle de Macron et autres mondialistes en leur refusant l'autorisation d'installer en France le crédit social à la chinoise sous prétexte de Jeux Olympiques.



J'ai bien dit « le prétexte » des JO.

A se demander si le pervers Darmanin n'a pas fait exprès de rater la sécurité du Stade de France l'année dernière, juste pour justifier l'introduction en France de la « vidéosurveillance algorithmique ».

Parce que, quand même, les crétins de députés absents et les sénateurs (combien présents ???) ont permis que la dite vidéosurveillance soit autorisée jusqu'au 30 juin 2025 (alors que les JO se terminent en septembre 2024 !... Autant dire qu'une autre loi transformera l'essai et que la bête immonde sera installée chez nous ad vitam aeternam.

Appelez-nous cons.

L'Assemblée nationale adopte la vidéosurveillance algorithmique aux JO 2023

L'Etat tenait à l'introduction de la vidéosurveillance algorithmique pour des événements de grande ampleur. C'est désormais chose faite puisque l'article 7 du projet de loi relatif aux JO vient d'être adopté par l'Assemblée nationale. Plusieurs associations n'ont pas manqué de réagir.

Les jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) se tiendront à Paris et dans d'autres villes du 24 juillet au 8 septembre 2024. Dans ce cadre, le gouvernement a présenté un projet de loi relatif aux jeux qui contient plusieurs dérogations aux règles normales et certaines expérimentations, dont un certain nombre liées à la sécurité. Ces mesures sont complémentaires de celles déjà adoptées dans le cadre de la [loi du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024](#). Un cadre juridique expérimental est notamment créé jusqu'au 30 juin 2025 – le temps d'établir un bilan selon le gouvernement – et doit permettre le recours à la vidéosurveillance dite « intelligente » en vue d'assurer la sécurité des manifestations sportives, récréatives ou culturelles.

Après une adoption en conseil des ministres le 22 décembre dernier, le texte du projet de loi a été approuvé par le sénat le 31 janvier et a levé un obstacle législatif le 8 mars après le vote en commission. Enfin, [ce 23 mars, l'Assemblée nationale a adopté l'article 7](#) qui autorise l'utilisation de

la vidéosurveillance alimentée par l'IA à 59 voix pour et 14 contre (pour rappel, l'Assemblée nationale compte 577 députés). Avec le recours aux caméras augmentées, l'Etat se dote donc de capacités supplémentaires de surveillance.

[...]

<https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-l-assemblee-nationale-adopte-la-videosurveillance-algorithmique-aux-jo-2024-89946.html>